

Date de convocation : 26/03/2026	<p>Nombre de membres en exercice : 33 Présents (33) : M. Laurent RAYMOND, M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Pascale TAFFET, M. Frédéric DAGORET, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Blandine LENAIN, M. Antonio MARTINS, M. Jean-Pierre OLHATS, Mme Evelyne DUPUY, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Jean-GRARD, Mme Martine PELLETIER, Mme Maria-Teresa DE OTTO SOLER, Mme Maud DUBLINEAU, M. Jean PARZANESE, M. Thierry PERIN, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Catherine GAULTIER, M. Jaime De MAGALHAES, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Daniel STIEN, M. Thomas QUIENE, Mme Caroline RABELLE, Mme Asma MHAIH, M. Vincent PETIT, M. Lilian VETLE, Mme Virginie DUCHIRON, M. Hugo MESLARD-HAYOT, Mme Yasmeen DECOUVELAERE. Pouvoirs (0) : Absents (0) :</p>
	Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire
	Secrétaire de séance : Madame Chantal BOULONGNE
Objet :	Commissions municipales – création et désignation des conseillers municipaux
Rapporteur :	Monsieur Frédéric DAGORET

Suite au renouvellement général du Conseil municipal, l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales sont, en règle générale, constituées pour la durée du mandat municipal, mais peuvent être également créées pour une durée limitée afin d'examiner une question particulière.

Le rôle de ces commissions se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions soumises au Conseil municipal. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel, le Conseil municipal étant seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune.

Dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions permanentes.

L'article L. 2121-21, 2° du CGCT dispose qu'en principe, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote est réalisé au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et de voter à main levée.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal, d'adopter la liste des commissions municipales suivantes : 1- Urbanisme, grands projets, transition énergétique, patrimoine communal, espace public, environnement et mobilité ; 2 - Petite enfance, éducation, parentalité, animation, jeunesse, sport et solidarité ; 3 - Vie locale, culture, démocratie participative, sécurité, relations internationales et vie économique ; 4 - Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication, de ne pas procéder au scrutin secret et de désigner les membres au sein des commissions municipales comme suit :

- **Commission 1**

Jean GRARD - Caroline RABELLE - Thierry PERIN - Maud DUBLINEAU - Evelyne DUPUY - Martine PELLETIER - Jean PARZANESE - Catherine LESIMPLE - Jaime DE MAGALHAES Daniel STIEN - Virginie DUCHIRON - Hugo MESLARD-HAYOT.

- **Commission 2**

Asma MHAIH - Thierry PERIN - Maud DUBLINEAU - Evelyne DUPUY - Elisabeth MILLEY Marie-Charlotte MOREAU - Jean-Pierre OLHATS - Maria-Teresa DE OTTO SOLER Vincent PETIT - Lilian VETLE - Virginie DUCHIRON - Yasmeeen DECOUVELAERE.

- **Commission 3**

Caroline RABELLE - Thierry PERIN - Catherine GAULTIER - Evelyne DUPUY - Thomas QUIENE - Elisabeth MILLEY - Elisabeth LEMAURE - Maria-Teresa DE OTTO SOLER - Jean PARZANESE - Daniel STIEN - Hugo MESLARD-HAYOT - Yasmeeen DECOUVELAERE.

- **Commission 4**

Jean GRARD - Catherine GAULTIER - Maud DUBLINEAU - Thomas QUIENE Elisabeth MILLEY - Martine PELLETIER - Jean PARZANESE - Catherine LESIMPLE - Jaime DE MAGALHAES - Marie-Charlotte MOREAU - Virginie DUCHIRON - Hugo MESLARD-HAYOT.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-22 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, suite au renouvellement général du Conseil municipal du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il est prévu la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Considérant que ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux ;

Considérant que dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant qu'au terme d'un appel à candidatures, 1 liste a été déposée pour chacune des commissions ;

Considérant que le Maire et les adjoints sont membres de droit des commissions permanentes ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **De ne pas procéder** au scrutin secret et de voter à main levée ;
- **D'adopter** la liste des commissions municipales suivantes :
 - 1- Urbanisme, grands projets, transition énergétique, patrimoine communal, espace public, environnement et mobilité ;

- 2- Petite enfance, éducation, parentalité, animation, jeunesse, sport et solidarité ;
- 3- Vie locale, culture, démocratie participative, sécurité, relations internationales et vie économique ;
- 4- Finances, ressources humaines, affaires générales, innovation et communication.

- **De désigner les membres au sein des commissions comme suit :**

• **Commission 1**

Jean GRARD - Caroline RABELLE - Thierry PERIN - Maud DUBLINEAU - Evelyne DUPUY -
Martine PELLETIER - Jean PARZANESE - Catherine LESIMPLE - Jaime DE MAGALHAES
Daniel STIEN - Virginie DUCHIRON - Hugo MESLARD-HAYOT.

• **Commission 2**

Asma MHAIH - Thierry PERIN - Maud DUBLINEAU - Evelyne DUPUY - Elisabeth MILLEY
Marie-Charlotte MOREAU - Jean-Pierre OLHATS - Maria-Teresa DE OTTO SOLER
Vincent PETIT - Lilian VETLE - Virginie DUCHIRON - Yasmeeen DECOUVELAERE.

• **Commission 3**

Caroline RABELLE - Thierry PERIN - Catherine GAULTIER - Evelyne DUPUY -
Thomas QUIENE - Elisabeth MILLEY - Elisabeth LEMAURE -
Maria-Teresa DE OTTO SOLER - Jean PARZANESE - Daniel STIEN -
Hugo MESLARD-HAYOT - Yasmeeen DECOUVELAERE.

• **Commission 4**

Jean GRARD - Catherine GAULTIER - Maud DUBLINEAU - Thomas QUIENE Elisabeth
MILLEY - Martine PELLETIER - Jean PARZANESE - Catherine LESIMPLE -
Jaime DE MAGALHAES - Marie-Charlotte MOREAU - Virginie DUCHIRON -
Hugo MESLARD-HAYOT.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :



Fait à Saint-Avertin,
Le 02/04/2026

Le Maire,

Laurent RAYMOND